

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025

Étaient présents : Mme Agnès CHAMPAULT Maire, M. Olivier PETILLON, M. Mathieu PONT adjoints au Maire, M. Matthieu BRZOZOWSKI, M. Olivier COTTEN, M. Jean-Luc DELAHAYE, M. Jérôme EVRARD, Mme Chantal MONY, Mme Florence VILAINE, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Procurations : M. Jérémie GRANDSIRE à M. Mathieu PONT
M. Jean-Pierre DIRIDOLLOU à M. Olivier COTTEN

Secrétaire de séance : Mme Florence VILAINE

Date de convocation : 13. 02. 2025

Date d'affichage : 13. 02. 2025

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 janvier 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

2- Legs de M. Mangez à la commune

Mme Le Maire indique que dans le cadre de la préparation du budget il convient de décider de la vente ou non de l'habitation que M. Mangez a légué à la commune.

Elle précise qu'elle dispose de 2 estimations l'une de IAD estimant le bien entre 260 000 € et 280 000 € et l'autre d'Orpi l'estimant entre 275 000 € et 280 00 €.

Le conseil municipal approuve la vente de ce bien avec 10 voix pour et une contre (M. Jérémie GRANDSIRE préférant que le bien soit loué) et demande qu'une autre estimation soit faite.

Mme Le Maire indique qu'elle a déjà reçu 5 demandes d'habitants d'Eve intéressés par l'achat de cette habitation.

Mme Vilaine soulève la question relative à la contrepartie du legs demandée par M. Jacques Mangez, à savoir l'entretien de sa tombe et de celle de ses parents. Une délibération dans laquelle les conditions du legs ont été indiquées, a été prise et pour assurer la transmission de ces dernières dans le temps, il est décidé qu'une plaque sera gravée dans ce sens.

3- Vidéoprotection

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de déposer une demande de subvention pour l'installation de la vidéoprotection. Afin de déposer cette demande de subvention l'autorisation de la préfecture est nécessaire. Cette dernière devant comporter le nom et l'agrément de la société installant la vidéo protection, il convient d'accepter le devis de la société Daché afin d'avancer sur ce dossier.

Mme Florence Vilaine pose la question de l'alimentation électrique de ce système de vidéo protection maintenant que le village est éteint la nuit.

Mme Le Maire précise que le devis présenté au conseil lors de la dernière réunion de conseil a été refait avec des caméras ne se branchant pas sur l'éclairage public.

Elle fait par ailleurs part des gros problèmes de dépôts sauvages d'ordures auxquels la commune fait régulièrement face et l'étude de l'ajout de caméras aux endroits sensibles.

Le conseil municipal approuve le choix de la société Daché pour le système de vidéo protection à l'unanimité.

4- Travaux 2025 / demandes de subventions

Mme le Maire présente le devis de la société Marisol pour un montant de 3357,41 € TTC pour le faux plafond de la classe et demande l'accord du conseil pour demander les subventions pour ces travaux.

Le conseil municipal approuve la demande de subvention pour les travaux sur le plafond de la classe à l'unanimité.

Mme le Maire informe ensuite le conseil qu'elle a contacté l'ADTO au sujet du projet de gravillonnage des rues et qu'elle fait le tour du village avec l'un de ses représentants pour voir les différents problèmes. Elle rappelle que le gravillonnage d'entretien est indispensable afin d'éviter à la commune de grosses dépenses par la suite.

Elle a demandé un devis estimatif hors rue du cèdre et route départementale en incluant le projet de parkings drainants près de la mairie et derrière l'église.

Mme le Maire présente au conseil le devis rue par rue :

Rue de l'Eglise/ mairie (parking drainant)	50 870,00 €
Rue de la Courcelle	24 900,00 €
Rue du Chateau	12 000,00 €
Rue aux Fouarres / cours communales	36 000,00 €
Rue de la grande cour	30 400,00 €
Rue du Pont	32 300,00 €
Chemin d'Othis	19 200,00 €
Rue du Clos Notre Dame	30 000,00 €
Rue de Dammartin	85 812,50 €
Rue du Moulin	9 600,00 €
Rue du Point du Jour	19 200,00 €
Rue du Gué	25 800,00 €
Etudes	48 500,00 €
TOTAL HT	424 582,50 €

Compte tenu des montants et du budget de la commune, il est impossible d'envisager la totalité des travaux. Les rues prioritaires et les plus endommagées du fait des rotations des transports scolaires sont la rue de Courcelle et la rue du château. La rue de la Grand Cour en très mauvaise état peut également être vu comme une priorité, tout en rappelant que les travaux d'eau potable doivent être effectués avant.

M. Cotten demande le résultat du comptage de véhicules qui avaient été effectué. M. Pétillon est en possession de ce résultat et le partagera avec le conseil municipal.

M. Pont demande s'il est possible de voter une enveloppe sans déterminer immédiatement les rues dans lesquelles les travaux doivent être effectués.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve une enveloppe d'un montant maximum de 100 000 € pour des travaux d'entretien de voirie et autorise la demande de subvention.

5- Délibérations amortissements

Mme le Maire rappelle que les communes de moins de 3 500 habitants n'ont pas l'obligation de procéder à l'amortissement de leurs immobilisations à l'exception des subventions d'équipement et fonds de concours versés.

Lors du dernier conseil municipal nous avons pris une délibération d'amortissement pour la subvention reçue au titre de la rénovation électrique.

Il convient de prendre le même type de délibération pour des subventions liées au budget eau d'un montant de 76 224,51 € en 2008 amortissable sur 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote « à l'unanimité » l'amortissement des subventions liées au budget eau.

6- Adhésion des agents retraités au CNAS

Mme le Maire rappelle que le Comité national d'action sociale (CNAS) est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales. Il joue un rôle similaire à celui d'un comité social d'entreprise dans le privé.

Lors de la validation des membres bénéficiaires il est apparu que l'adhésion d'Eve comprenait également le personnel retraité.

Mme le Maire propose de modifier les termes de l'adhésion et de n'y inclure que les membres actifs en précisant que l'adhésion en 2024 pour les actifs étaient de 217 € et de 141 € pour les retraités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote « à l'unanimité » la modification des termes de l'adhésion au CNAS.

7- RIFSEEP

Mme le Maire expose que le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État. Il a été mis en place dans la commune d'Eve, pour les agents de catégorie C et catégorie A mais n'existe pas pour les agents de catégorie B.

Mme Le Maire propose de le mettre également en place pour les agents de catégorie B afin d'en faire bénéficier Mme Sinople Duroyaume.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote « à l'unanimité » la mise en place du RIFSEEP pour les agents de catégorie B.

8- Questions diverses

Dépôts sauvages de déchets

Mme Le Maire informe le conseil d'un dépôt récent d'ordures. Elle a fait appel à la CCPV qui l'a redirigé vers Véolia pour l'enlèvement de ces déchets. L'estimation de Véolia pour l'enlèvement de 3 tas d'ordures après que la commune ait effectuée un premier tri est de 3 125,00 € (Déplacement et temps de la prestation sur place 720€, Estimation du coût, volume et traitement des déchets 2405€).

Elle déplore qu'il n'existe pas au niveau de la CCPV de collectif dans la mesure où de nombreuses communes font face à ces problèmes de déchets sauvages.

Elle indique par ailleurs qu'il faut agir rapidement pour ne pas voir d'autres déchets être déposés.

M. Petillon indique qu'il faudra également prévoir d'enlever les déchets des précédents dépôts sauvages stockés sur des terrains appartenant à Mme le Maire.

M. Pont rappelle au conseil que la journée de nettoyage aura lieu le 16 mars dans l'après-midi.

M. Brzozowski propose de se renseigner sur l'utilisation de bennes qui ne nécessite à priori aucun tri préalable.

DSP assainissement

Mme le Maire informe le conseil de la réception d'une proposition d'avenant avec prolongation de la DSP assainissement se terminant fin juin 2025 jusque fin 2026 afin d'avoir le temps nécessaire à la consultation.

M. Plottu de la CCPV a demandé une vérification à Véolia sur cette proposition d'avenant.

Cet avenant fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

Stationnement rue du point du jour – maison de retraite

Mme Vilaine explique qu'il est impossible d'emprunter les trottoirs avec une poussette le long de la Maison de retraite, ce qui pose des problèmes aux nourrices obligées d'aller sur la route.

M. Pont propose de contacter la directrice de la Maison de Retraite afin de voir quelles sont les solutions possibles.

Abaissement de la vitesse dans la commune – déplacement / ajout panneau de signalisation

M. Cotten demande où en sont les projets de réduction de vitesse dans le village, le déplacement du panneau stop et l'ajout des panneaux de signalisation discuté précédemment.

Mme Le Maire indique qu'il n'avait pas été possible de s'en occuper auparavant compte tenu du budget serré de la commune. Les arrêtés vont être pris pour une limitation de la vitesse à 30 km/h dans le village en dehors de la ligne droite du cimetière qui sera à 50 km/h et le panneau stop à déplacer, par contre en ce qui concerne la sortie de la Grand Cour, il faut déterminer tout d'abord l'emplacement.

Elle informe le conseil municipal qu'elle a par ailleurs effectué une demande de comptage et de vitesse des véhicules aux abords du cimetière auprès de Mme la Présidente du Conseil Départementale.

Ms. Cotten et Brzozowski regrettent que Mme Le Maire, compte tenu de la charge actuelle de travail, ne fasse pas appel aux conseillers municipaux pour travailler sur certains dossiers.

Mme le Maire admet avoir du mal à travailler avec certains conseillers car elle a besoin de travailler en confiance.

M. Pétillon précise que l'activité de la commune est plus dense du fait du legs mais qu'on ne peut pas reprocher un manque de transparence à Mme Le Maire qui tient informés tous les conseillers municipaux lors des conseils.

Mme Le Maire précise qu'elle a toujours et continue de travailler pour tous les habitants de la commune sans distinction et qu'il faut avancer sans ressasser à chaque fois le passé.

Incendie au niveau du méthaniseur

M. Delahaye demande si la cause de l'incendie sur le site du méthaniseur est connue.

Mme le Maire répond par la négative.

Prix de l'eau à Eve versus Lagny Le Sec

Mme Le Maire informe le conseil que la comparaison des prix de l'eau des factures de la commune d' Eve et de Lagny le Sec a été effectué et qu'il fait apparaitre une différence importante au niveau de la partie collecte et traitement des eaux usées.

M. Pétillon rappelle qu'il y avait eu un rattrapage temporaire de cout qui n'avait pas été facturé pendant plusieurs années.

La séance est levée à 21h15.